



Les armées (Terre, Marine, Air)

Armée de Terre

Les formalités administratives sont à effectuer auprès des services administratifs de votre formation de rattachement.

Contactez également les différents correspondants de votre nouvelle affectation :

- > le Bureau Environnement Humain (BEH)
- > le Point d'Accueil Information (PAI) du GSBdD
- > le bureau logement de la BdD
- > votre président de catégorie

Marine nationale

Les formalités relatives au retour sont :

- > soit communiquées par les bureaux administratifs et de gestion des formations respectives au cours de la deuxième partie de séjour
- > soit abordées dans le guide d'accueil, site INTRAMAR : Fonctions RH / Portail RH / Politique / Condition du personnel (CPM) / Conditions de Vie et de Travail / Outre mer et étranger

Pour les marins isolés et/ou n'ayant pas accès à une connexion Intradef, le portail **Extramar** est accessible sur **Internet** via l'url : <https://extramar.marine.defense.gouv.fr>

- > EXTRAMAR / Portail RH / Politique / Condition du personnel (CPM) / Conditions de Vie et de Travail / Outre mer et étranger

Pour se connecter, se munir de son NID (il est indiqué sur la carte SNCF et sur le bulletin de solde Louvois). Votre date de naissance vous servira de mot de passe pour votre première connexion, sauf pour les marins déjà utilisateurs du « portail RH Extranet » : dans ce dernier cas, le mot de passe est le même.

Armée de l'Air

Les formalités sont à effectuer auprès des services administratifs de votre formation de rattachement.

Le bureau administration du personnel est votre interlocuteur privilégié.

Pensez également à contacter :

- > le bureau logement de votre BdD
- > la cellule condition du personnel (CCP) de votre BANG
- > le point accueil information (PAI) de votre GSBdD